



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 19 FEVRIER 2009

MEMBRES EN EXERCICE :

39

Présents : 34

Le dix neuf février deux mille neuf à 16 H 37, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.  
Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,

**Etaient Présents :**

M. Joseph MULÉ, Mme Marion NICOLAY, Mme Dominique DUCASSE, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique ANTONINI, M. Antonin BODINO, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Yves DRAVETON, Dr Marc ORTHLIEB, M. Joël TONELLI, M. Alain CLEMENT, Mme Danièle CAYOL, Mme Christiane GIORDANO, Dr Xavier VIOLET, Mme Viviane THIRY, Mme Martine ROUSSEL, M. Hervé FABRE, M. André MERCHEYER, Mme Claudine BURGOT, Mme Sylvie MAHIEU, Mme Jocelyne CAPRILE, Mme Carol XUEREB, Dr Guy MARGUERITTE, Mme Béatrice LEMOINE, Me Jérémy VIDAL, M. Gérard NAVARRO, M. Jean-Jacques HERISSON, Mme Christine POITIER, M. Erik TAMBURI, M. Philippe GUINET, Mme Josiane TOGNETTI, M. Philippe COMANI, M. Pierre BARDES

**Arrivés en cours de séance :**

M. TONELLI à 16 H 40  
Mme NICOLAY à 16 H 43

**Départs en cours de séance :**

M. MERCHEYER à 18 H 20 – RETOUR M. MERCHEYER à 19 H 53  
Mme THIRY à 19 H 05  
M. TAMBURI à 19 H 53  
Mme POITIER à 19 H 53

**Procurations :**

M. Alain CAILLET à M. Yves DRAVETON  
Mme Geneviève BRIFFAZ à M. Alain CLEMENT  
Mme Odile SAYOU à Mme Sylvie MAHIEU  
M. MERCHEYER à M. FABRE de 18 H 20 à 19 H 53  
M. Thierry CASANOVA à M. Thierry MAS SAINT GUIRAL  
Mme Céline BOMBELLI à M. Erik TAMBURI

**Secrétaire de Séance :**

Me VIDAL

**Clôture de la Séance : 20 H 05**

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 12386

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 19.01.09**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**ARRIVEE DE M. TONELLI A 16 H 40**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** Ce compte-rendu

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 12387

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 31.03.08 ET DU 14.04.08 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 19.01.09**

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE-TOURISME

**ARRIVEE DE MME NICOLAY A 16 H 43**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** De la présentation de ce compte rendu

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 12388

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 19.01.09 ET JUSQU'AU 26.01.09**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX,ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DONNE ACTE** De la présentation de ce compte rendu

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 12389

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**BUDGET PRINCIPAL VILLE – EXERCICE 2009 – OUVERTURE DE CREDITS**

## D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

HUIT ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI + PROC.  
MME BOMBELLI – M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI.

**DECIDE** **D'OUVRI**R par anticipation du vote du budget primitif 2009, le montant des crédits suivants :

Chapitre 041 (Ecritures d'ordres patrimoniales) :	comptes	montants
<u>Service Financier :</u>		
Subvention d'équipement en nature - Organismes publics (recette du même montant au 21 écritures d'ordres budgétaires) transfert de biens au SIVU	20441	80 096.10
Total chapitre 041		80 096.10
Chapitre 21 :	comptes	montants
<u>Service Environnement :</u>		
Mobilier urbain (bacs, poteries, ...)	2152	2 500.00
Algéco	2188	8 000.00
Remorques pour tondeuses	2182	6 000.00
Containers (enterrés ou non)	2158	22 500.00
<u>Services Techniques :</u>		
Vidéo surveillance (liaison entre l'informatique et la PM)	2188	12 000.00
<u>Service Garage Mécanique :</u>		
Acquisition 5 véhicules Renault clio	2182	56 070.00
Total chapitre 21		107 070.00
Chapitre 23 :	comptes	montants
<u>Services Techniques :</u>		
Travaux d'électricité dans les bâtiments (complément)	2313	20 000.00
Pluvial avenue du Mail (complément)	2315	2 000.00
Total chapitre 23		22 000.00

**DE REPRENDRE** si nécessaire, les crédits correspondants au budget primitif 2009 lors de son adoption.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 12390

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES ET SPORTIVES SIX-FOURNAISES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

**DECIDE**

**D'APPLIQUER** Le principe de la gratuité pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par les Associations caritatives et sportives Six-Fournaises lors des manifestations qu'elles organisent ou auxquelles elles participent.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 12391

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**TARIF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLET**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la mise à disposition du local situé dans l'immeuble de l'Office du Tourisme du SIVU OUEST VAR sis Promenade Charles de Gaulle au profit de la POSTE.

**D'APPROUVER** Le montant de la redevance fixé à 3.000 euros (trois mille) par an, révisable annuellement en fonction de la variation de l'Indice National du Coût de la Construction.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

**DE DIRE** Que les recettes seront inscrites au Budget de la Ville.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 12392

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES BUVETTES DU FESTIVAL DU GAOU DE 2009 A 2013 - PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**DECIDE**

**DE FIXER** Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les buvettes du Festival des Voix du Gaou à 5 000 euros par soirée pour les années 2009 à 2013.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 12393

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**CONVENTION PREFECTURE COMMUNE - MISE EN DEPOT DE STATIONS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRE D'IDENTITE ET DE VOYAGE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Préfecture – Commune, relative à la mise en dépôt de 3 stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 12394

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**RETROCESSION A LA VILLE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE (SERIE)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE** Le rachat par la ville, de la concession funéraire de Josette SERIÉ née BANTI AU PRIX DE 773,00€

**DIT** Que la dépense sera inscrite au Budget de la Commune au Code Nature 678, Code Fonction 026, hors nomenclature.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 12395

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

**SUBVENTION 2009 - ENTENTE TOULON SIX FOURS LA SEYNE VOLLEY BALL**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, SPORTS-JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ARRETER** Ainsi qu'il suit l'attribution de la subvention suivante :  
ENTENTE TOULON SIX FOURS LA SEYNE VOLLEY BALL 60 000 euros

**DE DIRE** que le crédit correspondant est à valoir sur l'exercice 2009

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 12396

RAPPORTEUR : Docteur Marc ORTHLIEB

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES 83-LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES-AVANTAGES CARTE JEUNES PLUS-REDUCTION DES TARIFS CINEMA 83**

Vu l'avis exprimé par les commissions : JEUNESSE-SPORT, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur la Maire à adopter les critères d'attribution, les avantages et la validité de la Carte Jeunes Plus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer chaque année (civile) la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var pour les avantages sur le cinéma.

**D'ABROGER** Toutes les délibérations intervenues avant la présente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 12397

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET A L'ADEME POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, URBANISME-TRAVAUX  
ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE SOLLICITER**

Auprès du Conseil Régional et de l'A.D.E.M.E. des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 12398

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU TENNIS DE CARREDON-MODIFICATION DE LA DATE D'ECHEANCE DE LA CONVENTION**

Vu l'avis exprimé par les commissions : JEUNESSE-SPORT

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** les termes de cet avenant n° 1.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

\*\*\*\*\*  
AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 12399

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**ANNULATION DU PLAN LOCAL D' URBANISME.- INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES URBAINES ET D'URBANISATION FUTURE DELIMITEES PAR LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS APPROUVE LE 26 JUI 1996 AINSI QUE SUR LES PARTIES DU TERRITOIRE COMMUNAL COUVERTES PAR UN PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE APPROUVE.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX, ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**M. COMANI NE PREND PAS PART AU VOTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX**

**QUATRE CONTRE : M. TAMBURI + PROC. MME BOMBELLI – M. GUINET – MME TOGNETTI**

**TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER.**

**DECIDE**

**D'INSTITUER** I / un **Droit de Prémption Urbain** :

1. sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du POS approuvé le 26 Juin 1996 : zone **UA - UB,UBa- UC - UD,Uda - UE,UEa – UF,– UG, UGa – UH – UI - INA, INAa – IINA- IIINA**
2. sur les parties du territoire couvert par un PAZ :
  - **PAZ de la Zac de la Coudoulière**
  - **PAZ de la ZAC des Marines D'Aryana**
  - **PAZ de la ZAC Parc d'Activités des Payes**
  - **PAZ de la ZAC Parc d'Activités de la Millonne**

**DE RENFORCER** ce **Droit de Prémption Urbain** sur le Centre Ville, les quartiers du Brusca, des Lômes et des Playes ainsi que sur les hameaux, c'est à dire sur les zones urbaines dites zones U définies au POS, à savoir : zones **UA – UB – UC – UD, Uda - UI**

**D'APPLIQUER** en conséquence, le Droit de Prémption dans les secteurs soumis au droit de préemption renforcé à l'ensemble des cessions et aliénations aux cas énoncés aux alinéas a, b et c de l'Art L.211.4 du Code de l'Urbanisme.

**DE PRECISER** que les zones soumises au Droit de Prémption Urbain telles qu'indiquées ci-dessus sont annexées à la présente délibération.

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues par les articles R.211.2 et R 211.3 du Code de l'Urbanisme.

**DE CONFIRMER** le pouvoir donné à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat et à Monsieur Mulé 1<sup>er</sup> Adjoint en cas d'empêchement, en application de l'Article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin d'assumer les tâches de gestion courantes telles qu'elles sont définies audit article du code précité et notamment d'exercer au nom de la Commune le Droit de Prémption défini par le Code de l'Urbanisme

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 12400

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**MARCHES PUBLICS - ANNULATION DE LA DELIBERATION N°10418 DU 7 MAI 2004**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**DECIDE**

**D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal N°10418 du 7 Mai 2004 relative à l'adoption de règles de procédure applicables à l'ensemble des services acheteurs de la Ville de Six-Fours-les-Plages en vue de veiller au respect du code des marchés publics issu au principal du décret N°2004-15 du 7 Janvier 2004 – Définition du niveau de prise en compte des besoins et notion de personne responsable du marché.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 12401

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRESTATIONS DIVERSES CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE POUR LES ANNEES 2009 - 2010 et 2011 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, URBANISME-TRAVAUX  
ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire en tant que coordonnateur du groupement de commandes Ville de Six-Fours-les-Plages et communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée à signer le marché de chaque membre du groupement pour les travaux d'entretien et de prestations diverses concernant le réseau d'éclairage public de la commune ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec le Groupement d'Entreprises EGE NOEL BERANGER/PROVELEC SUD

**DE PRECISER** Que ces marchés seront conclus pour une première période allant de la date de notification jusqu'au 31 Décembre 2009. Ils seront ensuite reconductibles pour une année renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 Décembre 2011.

**DE DIRE** Que ces marchés s'élèvent aux montant suivants :

\* Pour la partie Commune de SIX FOURS LES PLAGES

Année 2009	Année 2010	Année 2011
MINI H.T. : 450 000 €	465 000 €	480 000 €

MAXI H.T. : 650 000 €                      665 000€                      680 000 €  
Etant précisé que le montant du devis annuel dont les quantités sont données à titre  
indicatif s'élève à 256.198,50 € H.T. (306.413,41                      € T.T.C.)

\* Pour la partie Communauté d'Agglomération « Toulon Provence Méditerranée »

Année 2009	Année 2010	Année 2011
MINI H.T. : 3 300 €	3 300€	3 300 €
MAXI H.T. : 5 500 €	5 500 €	6 500 €

Etant précisé que le montant du devis annuel dont les quantités sont données à titre  
indicatif s'élève à 3.624,00 € H.T. (4.334,30                      € T.T.C.)

**DE DIRE**

Que les dépenses résultant de ces marchés seront prévues aux budgets 2009, 2010 et 2011 respectifs de chaque collectivité :  
budget commune de la ville de Six-Fours-les-Plages et budget de la communauté  
d'agglomération « Toulon Provence Méditerranée »

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° 12402

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PORTAIL ET D'UN PORTILLON SUR L'AIRE DE  
CARENAGE DU PORT DE LA COUDOULIERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE  
MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT  
EXPRIMES**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**DE DONNER**

L'autorisation à Monsieur Le Maire de signer la demande d'autorisation d'urbanisme  
correspondante pour la mise en place d'un portail et d'un portillon ainsi que toutes les  
pièces qui en seraient la suite ou la conséquence

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° 12403

RAPPORTEUR : M. Alain CLEMENT

**MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR LA  
COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE  
DU VAR**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT  
EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**D'APPROUVER** La mise à disposition des ouvrages de distribution d'énergie électrique par la Commune de SIX-FOURS LES PLAGES au profit du SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU VAR selon le constat de transfert des biens à établir contradictoirement.

**D'AUTORISER** Sur le plan comptable, la mise à disposition du patrimoine constatée selon les dispositions indiquées ci dessus.

**DE DIRE QUE** Le SYMIELECVAR, bénéficiaire de la mise à disposition, assure l'ensemble des obligations de la Commune.

**DE DIRE** Qu' en cas de reprise de compétence par la Commune, il sera mis un terme à la disposition des biens et l'opération budgétaire inverse sera effectuée.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 12404

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PROJET DE RESTRUCTURATION DU POSTE DE SECOURS « KENNEDY » DE LA PLAGE DE BONNEGRACE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX, ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la réalisation du projet de restructuration du poste de secours « Kennedy » de la Plage de Bonnegrâce ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 12405

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PROJET DE RESTRUCTURATION DU POSTE DE SECOURS DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES  
URBANISME-TRAVAUX, ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la réalisation du projet de restructuration du poste de secours de la plage de la

Coudoulière ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 12406

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES POUR L'AMENAGEMENT DE LA R.D. 559 - P.R. 20+600 - CARREFOUR MAJOR ROBINSON.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, ENVIRONNEMENT-PROPRETE  
URBANISME-TRAVAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES  
QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** Les termes du projet de convention de participation financière à intervenir entre le Département du Var et la Commune de Six-Fours-les-Plages pour l'aménagement de la R.D. 559, P.R. 20+600 – Carrefour Major Robinson.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces qui y sont annexées et tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** Que le montant à la charge de la Commune estimé à 640.214,00 Euros H.T. valeur Mars 2008, sera prévu au budget communal et réparti de la façon suivante :  
- 473.550,00 Euros H.T. de travaux réalisés par la Commune  
- 166.664,00 Euros H.T. sous forme de participation financière versée au Département du Var.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 12407

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE PREALABLE AU TRANSFERT ET AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU HAMEAU DE ST JEAN COTE EST DENOMMEES RUE DU SEXTAN ET DU CADRAN SOLAIRE ( PARCELLE AC 1492-1494) ET DU BASSIN DE RETENTION (PARCELLE AC 1495).**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX  
ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :  
DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET, Mme TOGNETTI**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, conformément aux articles L.318.3 et R 318.10 du Code de l'Urbanisme

- à lancer l'enquête publique préalable au transfert et classement dans le Domaine Public Communal des rues du sextant et du Cadran Solaire, cadastrées section AC n°1492-1494 et du bassin de rétention cadastré section AC n°1495 appartenant à l'ASL du Hameau de St Jean conformément aux articles L.318-3 et R 318-10 du Code de l'Urbanisme,
- à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer les actes qui en découlent.

**DE DIRE**

que cette enquête publique préalable sera organisée conformément aux articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 12408

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**OPERATION DE REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - ACQUISITION DE LA PROPRIETE APPARTENANT A MONSIEUR WILLIAM AJI CADASTREE SECTION AL 1131 SISE 238 BD FARAUD.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, URBANISME-TRAVAUX  
ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DONNER  
SON ACCORD**

- sur l'acquisition de la propriété cadastrée section AL n° 1131 d'une superficie de 526 m<sup>2</sup>, sise 238 Boulevard Faraut, appartenant à Monsieur William AJI ; Le but de cette transaction étant de constituer une unité foncière avec les autres propriétés communales mitoyennes et de pouvoir réaliser à terme, avec la collaboration d'un bailleur social, une opération de logements sociaux visant à réduire la pénalité dont la Commune est redevable au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain.
- sur le montant de l'acquisition, à savoir 440 000 €, conformément à l'évaluation domaniale référencée 2008-129-V-0037 en date du 4 février 2008.

**DE DIRE**

que le montant de cette acquisition sera prévu au budget communal.

**D'AUTORISER**

Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette acquisition.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 12409

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE DES ACTES ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE GENERAL DES CESSIONS DE TERRAIN CONSENTIES A TITRE GRATUIT.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX

**DEPART DE M. MERCHEYER A 18 H 20 – A DONNE PROCURATION A M. FABRE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT  
EXPRIMES  
QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES.**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pendant toute la durée de son mandat tous les actes d'acquisition rédigés en la forme administrative relatifs aux cessions, acquisitions ou échanges de terrain à titre gratuit ou à l'euro symbolique.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 12410

RAPPORTEUR : M. Antonin BODINO

**DENOMINATION D'UNE VOIE ROUTE DE PEPIOLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**VINGT HUIT CONTRE : Mme NICOLAY, Mme DUCASSE, M. SAINT GUIRAL + Proc M. CASANOVA, Mme ANTONINI, M. BODINO, Mme ROSTAGNO, M. DRAVETON + Proc. M. CAILLET, Dr ORTHLIEB, M. CLEMENT + Proc Mme BRIFFAZ, Mme CAYOL, Mme GIORDANO, Dr VIOLET, Mme ROUSSEL, M. FABRE + Proc M. MERCHEYER, Mme BURGOT, Mme MAHIEU + Proc Mme SAYOU, Mme CAPRILE, Mme XUEREZ, Dr MARGUERITTE, Mme LEMOINE, Me VIDAL, M. GUINET, Mme TOGNETTI**

**DEUX ABSTENTIONS : M. VIALATTE, M. MULÉ**

**DECIDE**

**DE REJETER** La dénomination « Route de Pépiole » du chemin dénommé actuellement Chemin de la Pertuade

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 12411

RAPPORTEUR : M. Antonin BODINO

**DENOMINATION D'UNE VOIE TRAVERSE ALLÈGRE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**UN CONTRE : M. NAVARRO**

**DEUX ABSTENTIONS : M. VIALATTE – MME POITIER**

**DECIDE**

**DE NOMMER** Traverse Allègre l'ancienne voie du lotissement « La Luzernière » parallèle à la rue Allègre

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 12412

RAPPORTEUR : M. Antonin BODINO

## **DÉNOMINATION D'UNE VOIE MONTÉE SAINT PIERRE ES LIENS**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**UNE ABSTENTION : MME THIRY**

**DECIDE**

**DE NOMMER** « Montée Saint Pierre *Es Liens* » le chemin communal n°408 reliant l'Avenue Président John Kennedy (RD63) à la Montée du Fort.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 12413

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**POLITIQUE D'OUVERTURE MARITIME DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
MODIFICATION DES STATUTS**

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La modification des statuts de la Communauté d'Agglomération comme suit :  
Modification du paragraphe 1 de l'Article 5 :

- le titre du paragraphe 1 « 1-En matière de tourisme » est désormais rédigé « 1-En matière de tourisme et d'ouverture maritime »,
- un nouvel alinéa est ajouté en fin de paragraphe 1 : « actions visant à renforcer l'identité et la culture maritime de la Communauté d'Agglomération ».

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 12414

RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

**CONVENTION AVEC TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA CREATION D'UN  
PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE D'AGGLOMERATION**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE, CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La convention relative au Plan Intercommunal de Sauvegarde

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention et toute pièce afférente

**DE DESIGNER** Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL pour participer aux travaux du Comité de Suivi en tant que représentant de la Commune

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 12415

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE POUR SIX-FOURS-LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE-TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

**DECIDE**

**DE SOLLICITER** Après de M. le Préfet du Var la dénomination de « COMMUNE TOURISTIQUE » pour la Commune de Six-Fours-Les-Plages

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 12416

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN A ECF PREVENTION SECURITE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX UN CONTRE : MME TOGNETTI**

**TROIS ABSTENTIONS : M. GUINET – M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**DE DIRE** Que la commune met à disposition de ECF SUD PREVENTION SECURITE, trois parcelles de terrain cadastrées section AW N° 654.1927.1929 en échange de menus travaux de terrassement et de formations à la conduite d'engins BTP pour le personnel communal.

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition à SIX MOIS à compter de la date de la signature de la convention, renouvelable sur demande expresse pour la même durée.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 12417

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DE TERRASSES  
PLACE DES POILUS DANS LE CADRE D'UNE HARMONISATION ENVIRONNEMENTALE DU  
SITE ET D'UNE POLITIQUE DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT-PROPRETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT  
EXPRIMES**

**DEUX ABSTENTIONS : M. COMANI – M. BARDES**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Boulangerie MONDINO et Fils et de signer une nouvelle convention avec M. Eric CASSOU, Poissonnerie Méditerranéenne.

**D'APPROUVER** Le contenu de l'avenant et de la nouvelle convention.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 12418

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 3  
SIS 30 RUE REPUBLIQUE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE FIXER** Le montant du loyer mensuel à 528.54 euros (cinq cent vingt huit euros et cinquante quatre centimes)

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition du 18 mars 2009 au 31 décembre 2009.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 12419

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 4  
SIS 30 RUE REPUBLIQUE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**DE FIXER** la durée de la convention du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2009.

**DE FIXER** Le montant du loyer mensuel à 604.33 euros (six cent quatre euros et trente trois centimes).

**D' AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 12420

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

### **MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 5 SIS 265 BD LOUIS FARAUT**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 31 décembre 2009

**DE FIXER** Le montant du loyer mensuel à 450 euros (quatre cent cinquante euros)

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 12421

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

### **AMENAGEMENT DU CARREFOUR MAJOR ROBINSON - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, URBANISME-TRAVAUX

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

### **DECIDE**

**DE SOLLICITER** Une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagement du carrefour Major Robinson qui seront réalisés par la Commune

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la

présente

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 12422

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE  
Mme Agnès ROSTAGNO

**BUDGET PRIMITIF 2009 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**SORTIE DE M. BARDES A 18H58 - RETOUR A 19H00**

**DEPART MME THIRY A 19H05**

**SORTIE MME XUEREB A 19 H 10 - RETOUR A 19H12**

**SORTIE DR ORTHLIEB A 19H23 - RETOUR A 19H24**

**SORTIE M. GUINET A 19H30 - RETOUR A 19H32**

**SORTIE M. CLEMENT A 19H42 - RETOUR A 19H46**

**SORTIE DR ORTHLIEB A 19H49 - RETOUR A 19H50**

**DEPART M. TAMBURI A 19H53**

**DEPART MME POITIER A 19H53**

**RETOUR M. MERCHEYER A 19H53 (AVAIT DONNE PROCURATION A M. FABRE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au Budget Principal de la Ville de Six-Fours-les-Plages ainsi que des Budgets Annexes, Budget annexe de l'Eau Potable, Budget annexe des Ports, Budget annexe des Transports, Budget annexe des Parkings et Budget annexe des Pompes Funèbres.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05

Le Secrétaire de séance



Jérémy VIDAL

Le Député-Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE